

Maturité mention bilingue par séjours linguistiques et scolaires

pour les élèves actuellement en 1^{re} année

- Allemand
- Anglais

Collège de Genève
Novembre - Décembre 2013



Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Enseignement secondaire II postobligatoire

Objectifs

- **Accroître l'acquisition de compétences en langue de communication**
- **Permettre l'acquisition d'un vocabulaire et de concepts spécifiques à certaines disciplines**
- **Approfondir les connaissances culturelles liées à la langue d'immersion**

Deux variantes

- **Séjour long:**
2^e année complète dans un gymnase de la région linguistique concernée
- **Séjour court:**
Un séjour d'un semestre dans un gymnase de la région linguistique concernée pendant le 1^{er} semestre de la 2^e année (exceptionnellement au 2^e semestre)

Responsabilité des familles

- Recherche d'une famille et d'une école partenaire
- Prise en charge financière par la famille

Aide de l'école

- Préparation du séjour

Types de séjours

- Échange de famille à famille
- Séjour dans une famille ou une structure d'accueil (en principe payant)

1^{re} année: exigences pour le parcours

- **A la fin du 1^{er} semestre de 1^{re} année :**
 - Français : note ≥ 4.5
 - Langue concernée : note ≥ 4.5
- **Ces résultats doivent être confirmés en fin d'année**

1^{re} année: début du processus

Au 2^e semestre de la 1^{re} année :

- Accueil de la demande du candidat
- Lettre de motivation et entretien avec l'élève
- Sensibilisation : préparation à la langue, à la culture du pays ou de la région d'accueil ainsi qu'à l'autonomie dans l'éloignement

2^e année : séjour court

- **Séjour au 1^{er} semestre** (exceptionnellement au 2^e semestre, sous conditions et sur dossier)
- **Pour poursuivre son parcours en 3^e, l'élève doit être promu avec :**
 - note de la langue concernée ≥ 4.5 si choisie en DF
 - note de la langue concernée ≥ 4.0 si choisie en OS
- **Si ces conditions ne sont pas remplies, l'élève poursuit le parcours ordinaire**

Retour d'un séjour long en 2^e année

(une année scolaire complète)

- **Si moyenne générale de 1^{re} année ≥ 5.0** , aucune condition pour intégrer la 3^e année
 - **Si moyenne générale de 1^{re} année < 5.0**
 - l'élève intègre une 3^e année
 - ➔ s'il réussit son année dans l'établissement d'accueil
 - ➔ s'il réussit les examens d'admission
 - sinon, l'élève réintègre une 2^e année
- Au terme du 1^{er} semestre de la 3^e année, l'élève est évalué dans les disciplines de 2^e année dont la note constitue la note de maturité

3^e et 4^e années : cours en immersion en sciences humaines

- **Cours d'histoire en 3^e et 4^e années** dans la langue concernée *pour les élèves partis en séjour court*
- **Cours de philosophie en 4^e année** *pour les élèves partis en séjour court*

3^e et 4^e années : TM

Travail de maturité dans la langue concernée
pour les élèves partis en séjour long ou court

Conditions de maintien dans le parcours

- **Pour poursuivre son parcours en 4^e, l'élève doit être promu avec :**
 - note de la langue concernée ≥ 4.5 si choisie en DF
 - note de la langue concernée ≥ 4.0 si choisie en OS
- **Si ces conditions ne sont pas remplies, l'élève poursuit le parcours ordinaire**

Conditions d'obtention du titre

(*Processus de reconnaissance fédérale en cours*)

- Résultats satisfaisant aux conditions fédérales
- **Séjour court validé ainsi que:**
 - ✓ cours d'histoire dans la langue choisie en 3^e et 4^e
 - ✓ cours de philosophie dans la langue choisie en 4^e
 - ✓ travail de maturité rédigé dans la langue choisie
- **Séjour long validé ainsi que:**
 - ✓ travail de maturité rédigé dans la langue choisie

Échéancier pour les élèves de 1^{re} année

- ***Vendredi 24 janvier 2014: réception par les familles des résultats semestriels de leurs enfants***
- ***Lundi 10 février 2014 : dernier délai pour le dépôt de la pré-inscription du candidat***
- ***Mars – avril – mai 2014 : sensibilisation et préparation à la langue, à la culture du pays ou de la région d'accueil ainsi qu'à l'autonomie dans l'éloignement***